

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 juin 2026

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 50
Nombre de représentés : 10
Nombre d'absents : 4

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF JUIN à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

OBJET

**AFFAIRE N°2026_130_CC_19
PAPI DE L'HERMITAGE Phase 1 -
Demande de reprise de l'enquête
parcellaire dans le cadre de l'expropriation
de la parcelle ET1482 - projet de Canal de
dérivation**

Nombre de votants : 58

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 juin 2026

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
06/07/2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Evane Nil AYDOGAR - Mme Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER - Mme Virginie SALLE - Mme Eglantine VICTORINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Karine AGATHE FILAIN procuration à M. Seeven RANGAMA-PETCHY - Mme Karine LEBON procuration à M. Eric RENE - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT procuration à Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT procuration à M. Lionel LEBEAU - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - Mme Bibi-Fatima ANLI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Tristan FLORIANANT procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - M. Daniel PAUSE procuration à Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

AFFAIRE N°2026 130 CC 19 : PAPI DE L'HERMITAGE PHASE 1 - DEMANDE DE REPRISE DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE DANS LE CADRE DE L'EXPROPRIATION DE LA PARCELLE ET1482 - PROJET DE CANAL DE DÉRIVATION

Le Président de séance expose :

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations), la Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) est compétente, depuis le 1er janvier 2018, pour le suivi et la mise en œuvre du dossier d'aménagement et de protection contre les crues des secteurs de La Saline les Bains et de l'Hermitage les Bains (Dit PAPI de l'Hermitage).

Ce dossier a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique n°2017-1075 délivré le 15 mai 2017 à la Commune de Saint-Paul et transféré de droit au TCO. Cet arrêté a été prorogé pour une durée de 5 ans par arrêté préfectoral 2022-255/SG/SCOPP du 11 février 2022.

Pour la réalisation du projet, la maîtrise foncière des terrains nécessaires a été engagée. Une enquête parcellaire s'est ainsi déroulée du 22 novembre au 11 décembre 2018 prorogée du 12 au 19 décembre 2018. L'arrêté de cessibilité a été obtenu le 23 février 2021, puis renouvelé le 07 mars 2022 et l'ordonnance d'expropriation prononcée par le juge de l'expropriation le 23 mars 2022. Ce qui a permis de maîtriser l'ensemble des parcelles, soit suite à des accords amiables, soit après fixation judiciaire du prix.

Toutefois, suite à un recours introduit par l'un des co-indivisaires, ex propriétaires de la parcelle ET1482 (Ex ET778), devant le tribunal administratif, en juillet 2022, le juge de 1^e instance a prononcé l'annulation partielle de l'arrêté de cessibilité en invoquant un défaut de notification préalable de l'ouverture d'enquête publique. En effet, suite à son déménagement, la personne concernée n'a pu recevoir le courrier de notification à sa nouvelle adresse.

Nonobstant l'appel de cette décision, il convient de sécuriser la procédure en demandant au Préfet d'ouvrir une nouvelle enquête parcellaire partielle.

Pour rappel, l'enquête parcellaire a pour objectif d'établir avec précision la liste des emprises impactées ainsi que les propriétaires concernés afin que ces derniers, suite à une notification individuelle, puissent faire part de leurs éventuelles observations. L'enquête parcellaire, aboutira, en cas de conclusions favorables, à un arrêté de cessibilité de la parcelle concernée en vue d'une ordonnance d'expropriation.

Le dossier d'enquête parcellaire comporte les pièces suivantes :

- Notice explicative
- Etat parcellaire contenant la liste des emprises et des propriétaires concernés établie selon les renseignements du fichier immobilier ou à défaut, ceux du cadastre
- Plan parcellaire matérialisant l'emprise impactée par le projet et devant être acquise.

L'enquête parcellaire concerne donc la parcelle et les propriétaires indiquées ci-dessous.

Section	Numéro	Propriétaires réels présumés	Contenance à acquérir
ET	1482	LALLEMAND Jean Claude (P); LALLEMAND Julien Brice (P); LALLEMAND Gilles Edouard (P)	20 001 m ²

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/05/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/05/2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 7 ABSTENTION(S), 2 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **APPROUVER le dossier d'enquête parcellaire destiné à être soumis à enquête publique conformément aux dispositions du code de l'expropriation, en vue de son dépôt en préfecture ;**
- **AUTORISER le Président à demander au Préfet la reprise d'une enquête parcellaire partielle sur la phase 1 du projet PAPI Hermitage / Saline Les Bains - Ravine Hermitage amont, portant uniquement sur la parcelle ET 1482;**
- **AUTORISER le Président à solliciter, auprès du Préfet, la désignation d'un commissaire enquêteur pour diligenter l'enquête publique susvisée ;**
- **AUTORISER le Président, après l'enquête publique, à solliciter auprès du Préfet, la délivrance d'un nouvel arrêté de cessibilité ;**
- **AUTORISER le Président à signer tout acte à intervenir à cet effet.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

Plan de localisation - parcelle ET 1482

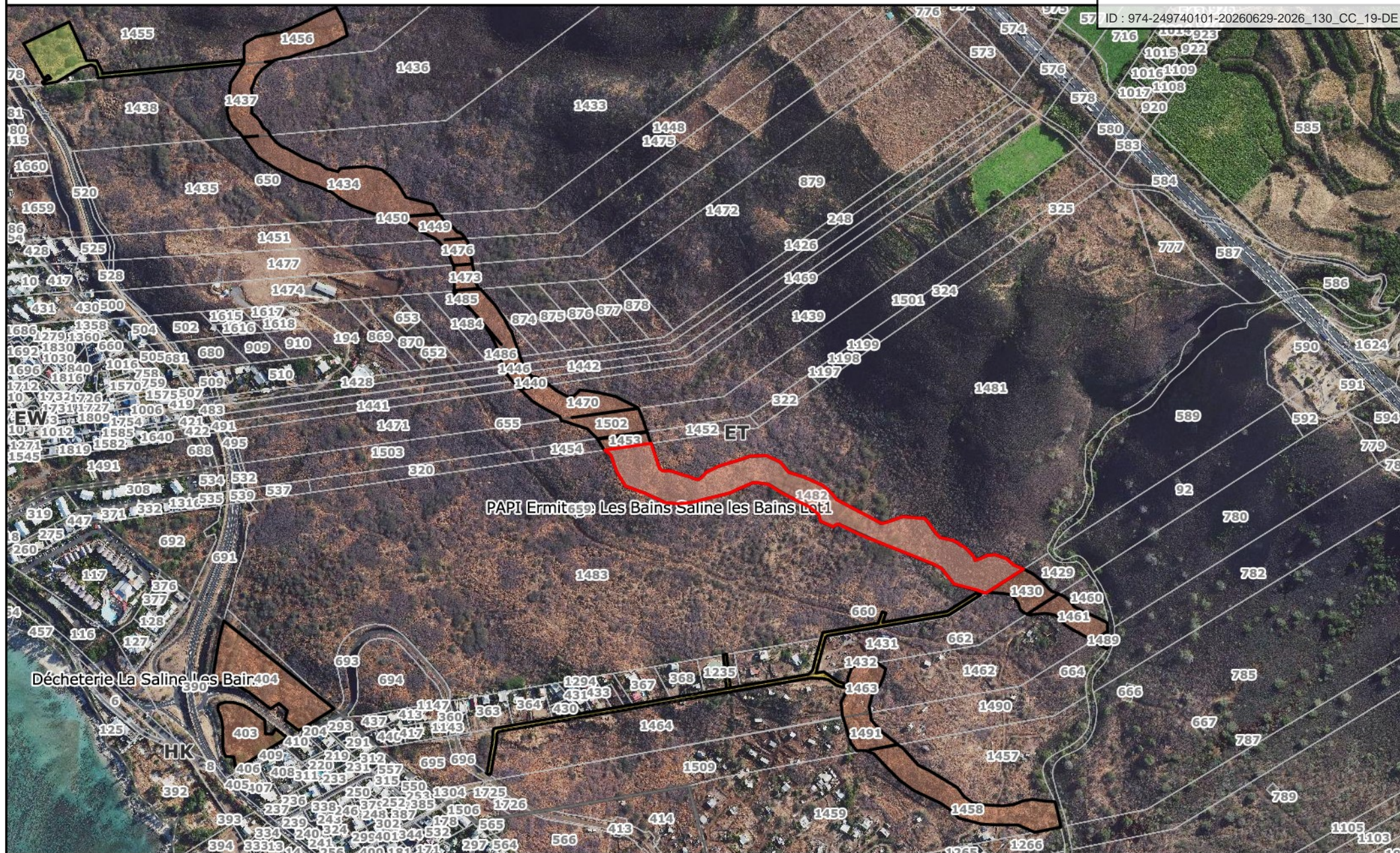
Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le



ID : 974-249740101-20260629-2026_130_CC_19-DE



PAPI Ermitage Les Bains Saline les Bains Lot 1

Déchèterie La Saline Les Bains 404

HK



- Données non contractuelles -
Sources de données éventuelles :
IGN, DGFIP, Collectivité

